



COMMISSION PREVENTION

Réunion du 13 avril 2026

PV n°5 – Saison 2025/2026

Présidence : Mme Christelle ARDUSSET

Présents : Mme Sandra ESCACQ, MM Philippe PAILLAT, Jacques REYNAERT, Arnaud SCHRODER, Adreïn TOURRETTES

Excusés : MM. José ROMERO, Sébastien BIELLMANN

Mise en place du dispositif des caméras embarquées

La Commission Prévention s'est réunie en visioconférence le mardi 31 mars 2026 afin de définir la mise en place du dispositif des caméras embarquées et d'identifier les rencontres dont les arbitres seront équipés de caméra embarquée.

Après échange, la Commission décide de mettre en place une caméra embarquée sur les rencontres suivantes :

Journée du 25 et 26 avril 2026

SENIORS

D2 Match n° 53895462 Tonneins 1 / Villeneuve 2 du samedi 25 avril à 20h00

D3A Match n° 54004247 Port Ste Marie Feug 1 / Casteljaloux 1 dimanche 26 avril à 15h00

Journée du 30 avril au 03 mai 2026

SENIORS

D3A Match n° 54004195 Casteljaloux 1 / Ste Bazeille 1 du jeudi 30 avril à 21h00

D2 Match n° 53895424 Villeneuve 2 / Le Mas 2 du vendredi 01 mai à 15h00

Journée du 07 au 10 mai 2026

SENIORS

D1 Match n° 53843834 SU Agen 2 / EBBE 2 du samedi 09 mai à 19h00

JEUNES

U17 ID Match n° 55439251 Virazeil Puymiclan 1 / Sanilhac 2 du samedi 09 mai à 15h00

La Commission rappelle que ce dispositif vise à renforcer la prévention et la sécurité sur les rencontres identifiées. Ce PV accompagné du règlement sera envoyé à tous les acteurs.

La Présidente
C. Ardusset